

« La modélisation d'une périphérie en Amérique »

Résumé

Notre analyse spatio-économique du Québec met en évidence de nouvelles formes territoriales émergentes à travers les formes déjà institutionnalisées dans le passé pour la gestion publique selon les modèles classiques de la cité, de la région et de la communauté. Ces territoires émergents offrent pertinemment du champ aux acteurs du développement qui sont souvent coincés à l'étroit sur des territoires de gestion déjà bien occupés. À cet effet, un nouveau mode de régulation des relations entre les acteurs s'avère déjà engagé dans un esprit de fertilisation de l'innovation. Régulation territoriale qui doit s'immiscer à travers les trois autres modes concernés par la satisfaction de besoins collectifs (municipalités), les relations « centres - périphéries » (régions administratives) ainsi que le « mariage urbain – rural » (communautés MRC). Une nouvelle cohérence entre les diverses procédures de planification territoriale devient à cet effet nécessaire au Québec. En outre, la question de la cohérence globale sur l'espace Québec entre territoires émergents et territoires de gestion se pose clairement.

Dans cet esprit de cohérence globale, notre analyse des forces et des tendances spatio-économiques qui influencent la dynamique de l'occupation territoriale sur cet espace périphérique en Amérique, illustre deux modèles distincts. Bien connu parce que basé sur la centralité et la hiérarchie, le premier représente la vallée du fleuve Saint-Laurent tel un système urbain certes difforme mais respectant les préceptes du concept. Tandis que dans la vaste périphérie, l'autre modalité d'occupation territoriale s'avère largement reliée au principe d'accessibilité qui trace des corridors et des couronnes à partir d'avant-postes de pénétration peu reliés entre eux mais dessinant tout de même un arc nordique. Ces deux modalités distinctes et complémentaires de l'occupation des territoires représentent la base incontournable d'une vision globale de la cohérence nécessaire entre les diverses formes territoriales stables et mouvantes qui charpentent actuellement l'espace Québec.

Marc-Urbain Proulx
CRDT, UQAC
muproulx@uqac.ca

Introduction

La dynamique spatio-économique du Québec s'inscrit actuellement dans un contexte mondial en mutation économique et sociale tirée par les nouvelles technologies informationnelles, par l'intégration sectorielle des activités économiques et aussi par d'autres facteurs importants tels que l'effondrement des régimes de l'Europe de l'Est, l'émergence de nouveaux pays (Chine, Inde, Brésil, Irlande...), l'affirmation nouvelle de certaines zones multipolaires comme l'arc asiatique, ladite 3^e Italie, le centre-sud des États-Unis, la « sun belt » anglaise, le triangle brésilien, l'arc méditerranéen. En réalité, l'économie devenue globale dans ses marchés n'est aucunement uniforme et s'inscrit avec certaines particularités, notamment sous l'angle de nouvelles formes territoriales qui s'affirment. Nous assistons à l'évidence à un changement de décor (Morvan, 2004; Brunet, 2004) mis en scène par une nouvelle organisation économique de l'espace associée à de nouvelles forces, notamment les axes, les nœuds et les moyens de communication (Castel, 1996; Claval, 2003) à l'égard desquels les divers territoires urbains, ruraux, métropolitains, périphériques de la planète se positionnent tant bien que mal grâce à leur capacité de combinaison endogène de ressources autour de spécificités et de spécialisations (Veltz, 2002; Porter, 2001). De fait, la nouvelle concurrence globalisée tend, à l'évidence, à redonner aux divers territoires un rôle économique sensiblement plus actif qu'auparavant.

Pour le continent sur lequel repose le Québec, la dynamique spatiale est d'abord illustrée par le lent déplacement de la population et des activités à partir des régions nord-est vers les régions sud-ouest (Tellier, 1995-2003; Pack, 2002). Selon de nombreux observateurs, les zones centrales truffées de pôles émergents s'affirment progressivement sur ce continent vers un nouvel équilibre spatial. Il s'agit d'un phénomène connu de « gravité spatiale » déjà stabilisé au centre de la vieille Europe, avec la dorsale Londres–Turin souvent appelée la « banane bleue » qui représente en fait la mégapole européenne. Dans la dynamique spatiale nord-américaine, cette forte affirmation actuelle des régions centrales (Denver ; Albuquerque ; Houston ; Phoenix ; Juarez ; ...) génère à l'évidence des effets de drainage à degrés divers dans les périphéries continentales (Rappaport, 2003). Des ruptures s'expriment assez clairement à cet effet. Elles conditionnent notamment de nombreux repositionnements récents de lieux et de milieux et aussi certains renversements spatiaux tels que celui de Montréal au profit de Toronto depuis les années 1950 et aussi tels que ceux du Mexique qui profitent à Ciudad Juarez, Tijuana, Monterrey. En réalité, l'espace nord-américain encore jeune sous l'angle de l'occupation territoriale affirme sa dynamique centripète.

Mis à part cette tendance reliée à la gravité spatiale qui modifie les conditions nord-américaines globales des grands marchés polarisateurs en accentuant notamment le caractère périphérique du Québec sur son propre continent, trois autres forces spatiales s'avèrent importantes actuellement selon notre lecture. D'abord, l'explosion récente des échanges nord-sud, accompagnée de la stagnation des échanges canadiens est-ouest qui, depuis la signature de l'ALENA, rendent les territoires québécois limitrophes de la frontière américaine beaucoup plus attrayants d'entreprises qu'auparavant. Deuxièmement, stimulée par la nécessaire capitalisation dans les technologies et par la concurrence de plus en plus vive, la croissante intégration sectorielle des activités économiques qui affecte désormais tous les secteurs, génère aussi de nouvelles logiques de localisation des méga usines établies, des sièges sociaux érigés ainsi que des succursales déconcentrées des grandes chaînes de distribution. Ces nouvelles logiques de localisation des unités de production, de gestion et de distribution s'avèrent elles-mêmes influencées par une 3^e force spatiale contemporaine, soit la croissante mobilité des travailleurs, des

consommateurs et des marchandises par l'entremise de réseaux de transport plus fluides et de véhicules plus fiables qui réduisent le fardeau de la distance.

Plus marginalement, d'autres forces secondaires jouent en outre sur l'espace québécois en modifiant les tendances dans l'usage du sol. Signalons notamment à cet effet, l'attractivité des bassins nordiques de ressources naturelles. Soulignons aussi le déterminisme spatial du fleuve Saint-Laurent et ses affluents. La forte démographie des collectivités autochtones sises en des lieux et des milieux généralement périphériques représente une force à tenir compte. Alors que les nouvelles exigences des consommateurs, la gestion à distance des opérations grâce aux nouvelles technologies informationnelles, l'appropriation territoriale de certains leviers de développement, la demande sociale de la qualité environnementale, le nomadisme mondial croissant des investissements s'inscrivent comme des forces spatiales non négligeables.

Le défi de la de la modélisation

D'une manière pragmatique, notre lecture historique nous permet d'identifier six modèles spatio-économiques successifs et complémentaires qui convergent à dessiner des formes territoriales au sein de la vaste superficie du Québec. Après une description succincte, le tableau no 1 permet de classer les modèles en fonction de deux attributs principaux, soit l'année de mise en œuvre ainsi que la finalité principale.

- Signalons d'abord le modèle initial de « conquête territoriale » qui a dessiné des corridors de pénétration continentale ancrés sur des avant-postes établis en des lieux stratégiques. Avant-postes certes typiquement américains (Vance, 1970), dont les fonctions sont cependant bien connues depuis les comptoirs phéniciens et grecs de l'Antiquité. Comme en Afrique, en Australie et en Amérique du Sud, cette pénétration territoriale à partir de la ville de Québec a permis d'accéder et de maîtriser jadis une très vaste superficie dite « Nouvelle France », au cœur de l'Amérique du Nord.
- Dans une deuxième phase, l'occupation territoriale par la « colonisation » s'est affirmée sous l'encadrement des régimes seigneurial, paroissial et ensuite cantonnal (Bérubé, 1993). Beaucoup plus limité dans son extension, ce mode spatio-économique qui a, en réalité, défini la ruralité québécoise a reçu une dernière vague dans les années 1930 avec le Plan Vautrin par lequel l'oecumène québécois a atteint son maximum, avant de régresser depuis.
- La « collecte de ressources naturelles » a aussi modelé l'espace québécois dans le passé. Cette fonction économique s'affirme encore aujourd'hui par le ciblage de bassins et de gisements à exploiter grâce à l'aménagement de moyens d'accès pour inciter l'attraction d'investissements. Des lieux ont ainsi émergé au Québec, souvent au milieu de nulle part. Ceux-ci s'avèrent généralement vivaces tant que les réserves qui justifient leur ancrage assurent la prospérité.

Tableau 1
Les modèles spatio-économiques du Québec

Attributs Date	Occupation extensive	Occupation intensive	Cohérence globale
1534	Conquête territoriale		
1610		Colonisation	
1805	Collecte de ressources		
1855		Urbanisation	
1968			Hiérarchie urbaine
1979			Mariage urbain - rural

- L'urbanisation a aussi marqué fortement l'espace du Québec à partir du début du XIX^{ème} siècle, en s'accéléralant au cours du XX^{ème}. Sur des points localisés en fonction de la centralité, de la rupture spatiale, de la proximité des réserves ou moins souvent de la volonté du Prince, villages et villes ont prospéré de manière inégale grâce aux activités commerciales et industrielles qui ont fait permuter le ratio rural - urbain québécois de 80% - 20% à 20% - 80%. Au fil de cette évolution, l'armature urbaine fut modifiée, notamment par le renversement spatial entre Québec et Montréal.
- L'armature urbaine de plus en plus établie a permis d'asseoir, au cours des années 1960, le modèle du « système urbain » dans un esprit de cohérence globale de l'espace Québec. Avec leur aire de rayonnement réciproque, les pôles primaires, secondaires, tertiaires et quaternaires ont été identifiés et plus ou moins désignés pour certaines fonctions territoriales reliées à l'éducation, l'industrie, la santé, la culture. Malgré cet ordonnancement, la hiérarchie urbaine demeure encore confrontée aujourd'hui par certaines fortes performances (Victoriaville, Saint-Georges, Rivière-du-Loup...) et certaines contre-performances (Shawinigan, Baie-Comeau, Lachute...)
- Les conséquences de l'urbanisation rapide et inégale comme modalité dominante d'utilisation du sol a aussi conduit le Québec à mettre en place un mécanisme de régulation et de cohérence dans le style « mariage urbain – rural » afin de mieux concilier ces deux vocations complémentaires. La Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme en 1979 a permis de consommer ce mariage en offrant un cadre formel à la planification territoriale à cette échelle

Ainsi, les forces et les tendances spatio-économiques se déploient au Québec sur un héritage considérable en matière de modalités d'occupation des territoires. Pour diverses raisons, la modélisation contemporaine de cette dynamique n'est pas simple à effectuer, même si la théorie offre certes un cadre scientifique pertinent. Car la forte distance entre les centres urbains discontinus rend difficile l'application du modèle classique du « système urbain », notamment en périphérie où les aires de rayonnement des centres urbains ne se touchent pas (Bruneau, 1989). Aussi, la dispersion des établissements rend difficile l'application du modèle « auréolaire », par couronnes successives autour des centres, même si cette approche demeure très valable en périphérie immédiate (Polèse et Shearmur, 2002). En outre, l'ouverture internationale des territoires périphériques rend difficile l'application québécoise du modèle « centre-périphérie » (Côté, 1996).

Tant et si bien que la saisie de la réalité spatio-économique cause des surprises. Des régularités sont confrontées. Émergent des phénomènes plus ou moins anticipés. Des équilibres nouveaux apparaissent. Des formes territoriales inédites telles que des corridors, des arcs, des couronnes, s'imposent face à d'autres déjà anciennes comme le chapelet de lieux de la côte gaspésienne, la quadricentrie abitibienne, les deux couronnes (urbaine et rurale) du Lac-Saint-Jean. S'expriment clairement aussi de nouvelles explosions urbaines, des centres en déclin relatif ou radical, des friches rurales et urbaines accomplies, des rebondissements ou des repositionnements territoriaux en cours. Plusieurs tendances sont ainsi réellement marquées, en particulier l'urbanisation diffuse, l'exode rural, l'émergence de zones et de lieux spécialisés. Bref, la dichotomie « centre – périphérie » et la dualité « urbaine – rurale » qui furent les objets de la régulation territoriale du passé récent par les gouvernements supérieurs, semblent laisser préséance à une dynamique spatio-économique moins binaire et plus complexe.

Notre analyse nous conduit à avancer que la modélisation de la périphérie nord-américaine que représente le Québec doit nécessairement être effectuée à la lumière des actuels mouvements spatio-économiques relativement prononcés. Dans le cadre de nos recherches récentes au Québec et ailleurs, des questions pertinentes furent ainsi adressées à propos des nouvelles formes territoriales émergentes (Proulx, 2003a ; 2006a), des contenus territoriaux en restructuration (Jean et Proulx, 2001; Gilbert et al., 2002) ainsi que des stratégies organisationnelles appliquées sur les divers territoires dans un esprit de positionnement national, continental et mondial (Proulx, 2003b ; 2006b). Fut constatée l'affirmation progressive d'une nouvelle division spatiale des activités économiques au Québec (Proulx, 2007b). Nos observations illustrent par ailleurs que la dynamique spatio-économique en cours modifie clairement les rapports interterritoriaux en bousculant les frontières des aires officielles de gestion publique (Proulx, 2006b). Il semble que la diversification économique territoriale de jadis fait de plus en plus place à la spécialisation en épousant des formes particulières que notre analyse spatio-économique tente d'illustrer globalement (Proulx, 2002).

Ce texte présenté au colloque ASRDLF 2008 tenu à Rimouski, nous permet de livrer en synthèse les principaux éléments de notre modélisation en cours.

Deux modèles spatio-économiques distincts

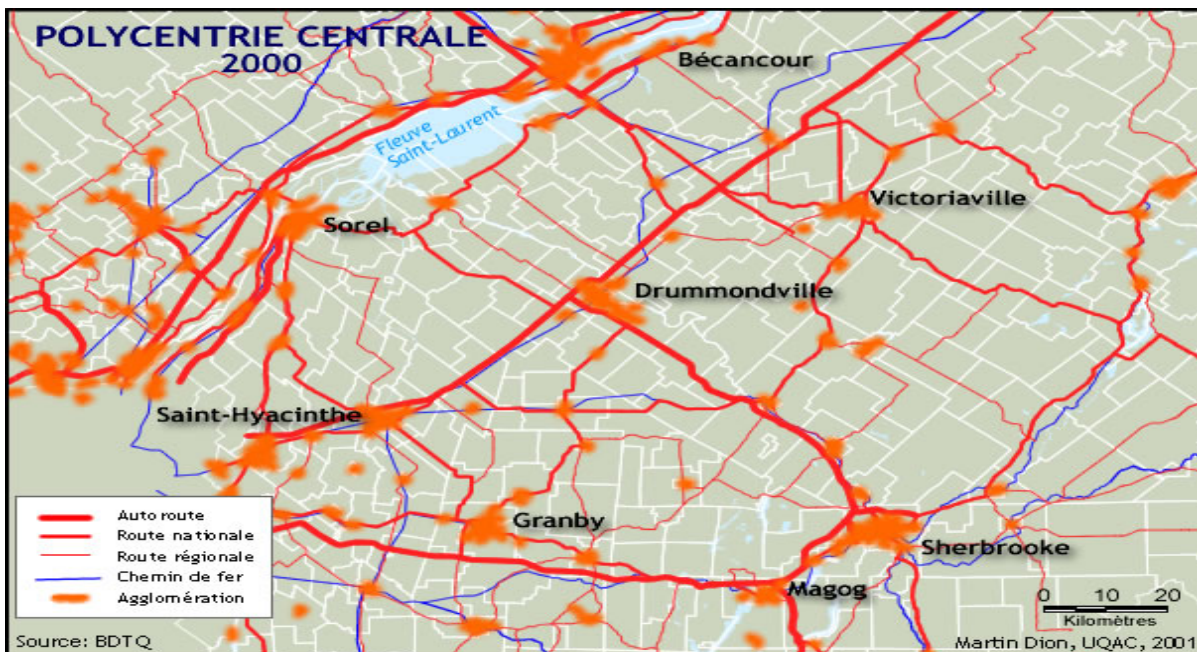
Dans la vaste vallée du fleuve Saint-Laurent, l'économie territoriale dessine des formes qui épousent assez bien le modèle classique du « système urbain » enseigné dans nos manuels. Nous constatons en effet à l'observation une répartition spatiale des activités entre différents centres de dimensions inégales, hiérarchisés selon les principales fonctions urbaines exercées. Selon ce modèle général basé sur la centralité, les flux économiques circulent entre les petits centres et les plus grands, en passant par des centres intermédiaires grâce à un ensemble d'effets d'attraction et de diffusion appelés forces centripètes et centrifuges. Les cartes routières du Québec montrent bien cette répartition en illustrant clairement un ensemble de centres urbains de tailles diverses autour desquels se définissent des alvéoles (carte 1) correspondant chacune à l'aire de rayonnement urbain dans la périphérie.

Cette modalité spatio-économique classique couvre toute la plaine du Saint-Laurent, avec Montréal, Québec et Ottawa-Gatineau comme principaux pôles, accompagnés de nombreux pôles secondaires, tertiaires et quaternaires qui rayonnent chacun dans leur hinterland réciproque. Le manque d'uniformité et de symétrie dans le système urbain illustré s'explique largement par la

forte distance mais aussi par l'origine initiale de nombreux centres urbains issus non pas d'une place centrale mais bien d'un point de rupture spatiale (croisements de rivières ; navigabilité des rivières ; accessibilité routière) ou d'un point d'ancrage sur un bassin de ressources à exploitation aléatoire.

Si le modèle théorique se retrouve plus ou moins confirmé dans cette zone sud-est du Québec et aussi dans certaines autres vallées comme le Saguenay et la Matapédia, le reste du vaste espace québécois illustre une forme générale bien différente. Pourquoi ? La cause réside surtout dans la faible présence en périphérie des forces centripètes et centrifuges qui structurent généralement l'espace autour des centres urbains. Absence qui s'explique par la grande dispersion des établissements humains et la distance entre eux, bien sûr, mais aussi par la petite dimension de ses lieux au sein desquels les activités économiques sont davantage reliées au marché mondial plutôt qu'au plus important pôle urbain limitrophe. Ainsi, la centralité et la hiérarchie ne s'imposent pas ou peu. L'attractivité entre les divers centres de la périphérie du Québec ne joue pas très fortement en réalité, les plus petits de ceux-ci exerçant même quelquefois des fonctions urbaines supérieures qui leur offrent un rayonnement sur de très vastes superficies. Les cas de Chibougamau, Radisson, Amqui, Fermont, Carleton et Havre-Saint-Pierre sont patents à cet égard.

Carte 1
Système urbain de la plaine du fleuve Saint-Laurent, Québec



En réalité, les forces qui imposent l'établissement de lieux et de milieux en périphérie québécoise résident principalement dans l'accessibilité aux bassins et aux gisements de ressources naturelles qui représentent le véritable facteur explicatif de la structure de peuplement. Ce principe d'accessibilité dessine sur les territoires périphériques du Québec des formes territoriales distinctes, originales et particulières. Voyons un peu.

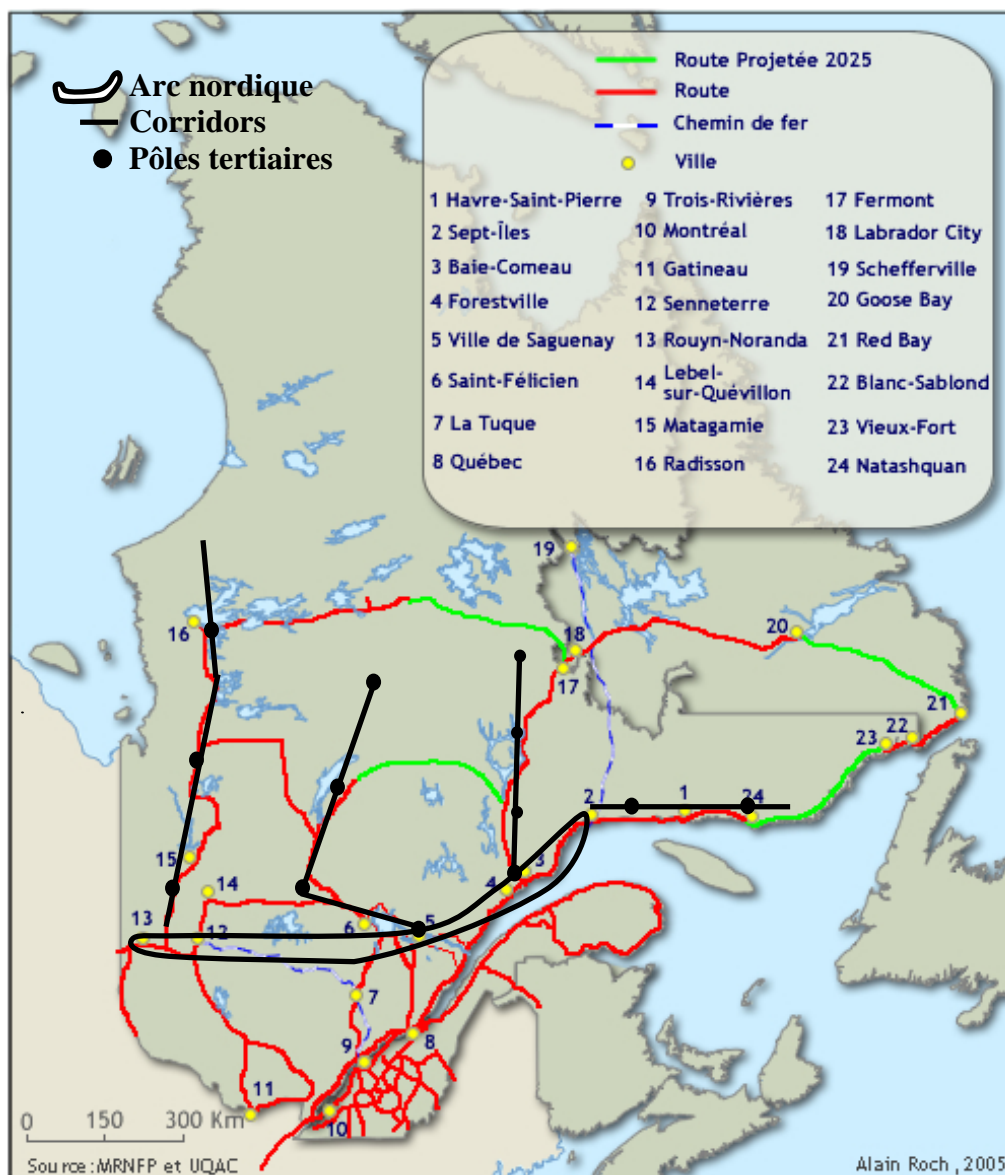
Un arc nordique de pôles secondaires

Le phénomène spatio-économique majeur qui marque et détermine la structure de peuplement en périphérie nordique québécoise s'avère concerné par la présence d'avant-postes établis pour

favoriser l'occupation territoriale. Ce sont des lieux à partir desquels s'effectuent l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles inscrites sur les territoires (carte 2).

Il s'agit généralement de points de rupture spatiale (embouchures de rivières ; croisement ou terminal de moyens de transport) qui deviennent des pôles nordiques par l'entremise de la localisation de différentes activités reliées certes au transbordement et au transit de marchandise, mais aussi à la desserte de services de santé, d'éducation, de sports, de finances, de commerces, de génie, d'architecture, de comptabilité et autres spécialités.

Carte 2
 Avant-postes et corridors de pénétration de la périphérie nordique



Les principaux de ces avant-postes qui polarisent l'économie (transformation des ressources ; services spécialisés ; commerces de gros et de détails ; sièges sociaux ; etc.) sont en réalité Sept-Îles, Baie-Comeau, Saguenay, Rouyn, Amos (carte 2). Dans leur périphérie nordique de rayonnement, ces pôles, secondaires par rapport à Montréal, Québec et Gatineau, forment ensemble un arc qui s'inscrit comme une forme territoriale originale. Arc dont la spécificité concerne davantage la vocation nordique commune de ses composantes urbaines plutôt que leurs interrelations socio-économiques existantes certes mais encore peu développées. Relations et échanges horizontaux entre pôles secondaires qui demeurent à intensifier dans un esprit de complémentarité et d'interdépendance face à l'enjeu de l'appropriation collective de leur destin nordique commun.

Des corridors de pôles tertiaires

Selon cette modélisation spatio-économique, l'accès aux bassins de ressources nordiques ainsi que la distribution élargie de biens et services déterminent d'abord des formes territoriales linéaires dits axes ou corridors de pénétration territoriale. Il s'agit actuellement des corridors « Rouyn – Amos – Radisson », « Saguenay – Chibougamau – Némiscau », « Baie-Comeau – Manic – Fermont », « Sept-Îles – Shefferville », et « Sept-Îles – Havre-Saint-Pierre – Natashquan ».

À partir des avant-postes initiaux de l'arc nordique, ces corridors se structurent par l'établissement de relais plus avancés qui deviennent des pôles tertiaires et quaternaires localisés à des points précis déterminés généralement mais pas toujours, par les modalités de transport qui favorisent la localisation de commerces, de services et aussi d'activités d'extraction des ressources naturelles. D'autres de ces corridors peuvent être anticipés, notamment un corridor côtier de la Baie d'Hudson pour interconnecter les villages Inuits entre eux, un autre pour relier le Lac Mistassini et Caniapiscou et un autre encore entre Natashquan et Blanc Sablon dont un tronçon sera bientôt réalisé jusqu'à La Romaine.

Des couronnes nordiques

De ces corridors verticaux qui pointent vers le nord pour pénétrer la périphérie, des couronnes horizontales ou transversales se forment afin de permettre un accès à de vastes zones enclavées. Existe déjà la couronne « Chibougamau – Némiscau » sur la route de la Baie James ainsi que la couronne « Labrador City – Goose Bay » qui se construit actuellement vers Blanc Sablon au Labrador. Elles s'ajoutent à une couronne beaucoup plus ancienne en Gaspésie, soit Rimouski, Gaspé, Bonaventure, Matapédia.

Deux autres couronnes sont anticipées dans le futur rapproché (carte 2). Il s'agit du lien routier qui sera éventuellement construit entre le Lac Mistassini et le réservoir Manicougan ainsi que celui que l'on tissera entre Caniapiscou et Labrador City.

Un semis de petits lieux

De ces pôles tertiaires et quaternaires tels que Amos, Chibougamau, Havre-Saint-Pierre, Val d'Or, Saint-Félicien, Blanc Sablon, pointent des voies de transport et de rayonnement vers l'intérieur de la périphérie truffée de petits lieux et milieux dispersés sur de vastes surfaces, localisés en fonction de la dotation territoriale en ressources. Plusieurs de ces établissements humains ne sont

pas reliés au système routier principal en étant desservis par les transports maritimes et aériens, notamment des collectivités autochtones.

Ce semis de lieux représente le cinquième phénomène territorial particulier à la périphérie nordique du Québec. Des dizaines de petits centres ont ainsi émergé, souvent très rapidement, généralement au milieu de nulle part. Certains sont devenus une petite ville telle que Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Lac Bouchette, Milot, Sacré-Cœur, Labrador City, Natasquan, Malartic, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, de services, de fournitures, de qualité de vie, demandés par l'activité économique principale reliée à l'extraction de la ressource. Ayant la chance de bénéficier d'une position relativement centrale sur leur territoire de localisation, quelques-uns de ces pôles quaternaires directement ancrés sur le bassin ou le gisement se voient par bonheur alimentés par d'autres activités à rayonnement plus large, comme des commerces plus imposants, des services spécialisés, des administrations gouvernementales.

L'accessibilité

Historiquement très efficace pour le commerce des fourrures, le modèle spatio-économique modélisé s'est confirmé au fil du temps afin de répondre à la demande (bois, fromage, cuivre, fer...) du marché continental et mondial. Il est très fortement influencé par l'accessibilité aux bassins de ressources en périphérie nordique. À cet égard, le réseau de transport multimodal fut déterminant et le demeurera. Avantagés par leur localisation stratégique entre les bassins de ressources et le marché mondial, certains pôles secondaires et tertiaires ont concentré davantage d'activités économiques en devenant ainsi de véritables relais pour l'exploration et l'exploitation de vastes zones périphériques. Si leur croissance bénéficie certes des effets de diffusion (technologie, demande d'intrants, services supérieurs...) issus des grands centres urbains tels que Montréal et Québec, il demeure que celle-ci s'avère en réalité largement alimenté par la richesse créée dans les petits lieux et milieux de leur vaste zone de rayonnement, grâce à des investissements exogènes.

Signalons que plusieurs de ces pôles nordiques ont bénéficié jadis d'un véritable décollage industriel autour d'usines de 1^{ère} transformation des ressources (papier, minerai, bois d'œuvre, poissons, aluminium...) en formant ainsi des poches industrielles sur l'espace québécois. Peu de ces poches périphériques ont cependant atteint la phase de la maturité économique associée à la diversification dans un contexte de croissance continue, si ce n'est la zone Alma – La Baie, diversifiée selon un degré relativement limité cependant. Ces pôles nordiques illustrent plutôt en général une trajectoire économique qui fluctue par grands cycles (bonds en avant, stagnations, reculs, rebondissements) (Proulx, 2007) associés certes aux conditions externes telles que les fluctuations de la demande internationale mais aussi à des facteurs structurels internes comme l'état réel des réserves périphériques de ressources, la capacité d'attraction des grandes corporations, la technologie, la volonté collective d'appropriation de leviers économiques, les considérations environnementales.

L'appropriation territoriale

Ces deux modalités spatio-économiques distinctes qui se sont affirmées au Québec ont occasionné la création de centres (lieux) et d'aires (milieux) que le gouvernement du Québec a reconnu et soutenu comme collectivités territoriales en créant des institutions appropriées pour relever des responsabilités publiques. Ces collectivités territoriales québécoises épousent les quatre formes institutionnelles classiques connues par la littérature scientifique (Proulx, 2008), notamment pour leur production d'effets externes positifs et leur gestion publique dans un esprit de régulation territoriale.

La Cité

Bien que trois villes initiales aient existé au Québec, soit Québec, Montréal et Trois-Rivières, le modèle de la Cité fut institué formellement au milieu du XIX^{ème} siècle avec la mise en place officielle du régime municipal (Proulx, 2002). La Loi des cités et villes (1903), le code municipal (1916) et désormais beaucoup d'autres lois, décrets et normes encadrent ce champ municipal par ailleurs en lente réforme progressive par étapes depuis 50 ans. Le Québec compte aujourd'hui 47 agglomérations urbaines de petite dimension (5,000 à 10,000 habitants) ainsi que 34 autres de dimension plus importante (+ de 10,000 habitants) dont les métropoles de Québec et de Montréal. Il compte en outre près de 1,000 petits lieux et milieux de moins de 5,000 habitants. Cette échelle locale dite de la Cité sert surtout d'assise pour répondre convenablement aux besoins différenciés des citoyens par la gestion publique territoriale de biens et services collectifs dits de base. Elle s'inscrit aussi à la production d'économies d'agglomération bénéficiées par les citoyens, les travailleurs et les entreprises.

La région

Le Québec s'est aussi inspiré du concept de région pour découper formellement en 1968 ses régions administratives sur la base des travaux précurseurs des géographes et des économistes. On a alors assisté à un large mouvement de construction institutionnelle régionale (Brochu et Proulx, 1995) par l'établissement de conseils sectoriels et de directions des ministères qui ont occupé les différents champs régionaux comme la santé, la culture, le transport, le tourisme, l'environnement, le développement. À divers degrés selon les époques, le régionalisme s'est clairement affirmé. Ces diverses et multiples instances à l'échelle des régions administratives du Québec servent surtout désormais à arbitrer les choix d'investissements publics et à moduler certains programmes à la réalité des besoins territoriaux dans un esprit de régulation des relations centres – périphéries.

Figure 1
Domaines principaux et effets externes des quatre formes institutionnelles classiques de collectivités territoriales en contexte québécois

La Cité	La Région
Offre de services de base Économies d'agglomération	Arbitrages Régionalisme
Solidarité urbaine - rurale Offre de services supérieurs	Économies de proximité Prospection / incubation
La Communauté	Le District

La communauté

En 1979, le gouvernement du Québec a créé officiellement 95 collectivités territoriales MRC en s'inspirant du concept de communauté et aussi de la tradition québécoise de concertation à cette échelle supralocale. On anticipait alors une nouvelle force de cohésion urbaine – rurale et de solidarité. Un mouvement de construction institutionnelle fut ainsi amorcé lentement au cours de la décennie 1980. Il s'est accéléré dans plusieurs secteurs pendant la décennie suivante pour atteindre actuellement un degré plus ou moins élevé d'organisation territoriale dans plusieurs champs d'activités publiques généralement reliées à la desserte des services supérieurs (aménagement, communautaire, transport, sécurité, emplois, planification des affaires...) offerts à la population, aux travailleurs et aux entreprises (Jean et Proulx, 2001).

Le district

Le district ne représente pas au Québec un échelon territorial distinct comme en Scandinavie et en Grande-Bretagne. Mais le concept de district sert de plus en plus pour reconnaître officiellement des zones de spécialisations économiques qui s'affirment dans le style technopoles, complexes d'activités, grappes industrielles, créneaux d'excellence ou systèmes territoriaux d'innovation et de production. On y régule les relations entre les acteurs dans un esprit d'innovation grâce notamment à la production d'économies de proximité. Au contraire des trois autres collectivités territoriales officielles dessinées, les districts québécois sont très peu occupés par des institutions publiques (Proulx, 2006). Ces entités territoriales encore relativement floues dans leurs formes réelles s'avèrent surtout concernées par la prospection industrielle et l'incubation de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, de nouvelles méthodes, de nouveaux services.

Ces quatre types de collectivités reconnues au Québec fixent des formes territoriales et offrent des assises formelles aux organisations publiques et collectives pour relever des responsabilités et s'approprier des leviers de développement. Par les frontières imposées aux phénomènes naturels, elles engendrent ainsi une certaine stabilité spatio-économique, ne serait-ce que par les réflexes identitaires et corporatistes dans la protection des intérêts et la quête des ressources publiques.

Aussi, elles offrent des assises pour relever de nouveaux enjeux, de nouvelles responsabilités et de nouveaux leviers de développement. À cet effet, nous avons noté que de nouvelles aires émergent par ciselages intérieurs ou par débordements extérieurs des trois autres territoires officiels, consacrant ainsi la géométrie variable de l'occupation territoriale et de l'appropriation, malgré la représentation et la protection des intérêts des territoires officiels.

Du coup, les nouveaux champs investis renouvellent les impulsions en matière d'appropriation de responsabilités et de leviers qui, tel que démontré par ailleurs (Proulx, 2008a), possède ses évidentes limites sur les territoires institutionnalisés du Québec.

La nouvelle division spatio-économique

Si les territoires institutionnalisés du Québec offrent des aires fixes et stables pour l'appropriation de responsabilités et de leviers, certaines logiques spatio-économiques s'avèrent puissantes et déterminent considérablement la localisation agglomérée des activités dans l'espace, sans nécessairement respecter les frontières formelles. Selon notre analyse des forces et des tendances, quatre de ces logiques s'affirment de plus en plus au Québec en spécialisant progressivement certaines zones dans le sens d'une nouvelle division spatiale des activités économiques qui différencie les territoires par leur vocation spécifique (Proulx, 2004b, 2007). Il s'agit des logiques spatio-économiques de l'extraction, de la consommation, de la production et de l'innovation.

L'extraction

Même si elle ne se présente plus de la même manière qu'autrefois, l'extraction ou la collecte de ressources naturelles demeure encore aujourd'hui une logique spatio-économique très importante au Québec basée sur l'accessibilité telle que modélisée ci-dessus. Signalons que globalement, les ressources naturelles et leur première transformation participent à près du tiers du PIB (produit intérieur brut) du Québec. Dessinant des aires spécifiques d'exploitation minière, agricole, hydroélectrique, forestière, maritime et maintenant éolienne, les divers bassins et gisements de ressources attirent encore aujourd'hui de substantiels investissements technologiques et techniques. Sont ainsi alimentées des activités économiques nouvelles ou déjà anciennes mais en consolidation, qui éliminent par contre souvent de nombreuses unités obsolètes, en retour d'une croissante production.

En réalité, le Québec exploite des bassins de ressources de plus en plus éloignés en périphérie, en érigeant cependant que très peu de nouveaux établissements humains et même, en contenant que trop difficilement l'érosion d'un grand nombre d'établissements actuels. Car l'extraction des ressources naturelles s'effectue de plus en plus avec de la technologie, en utilisant une main d'œuvre qui se déplace par migration alternante souvent de longue distance pour effectuer leur horaire de travail (Proulx, 2007). Les nouvelles extractions de ressources se poursuivent à cet effet, dans un esprit de création de richesses, tout en respectant de plus en plus les normes environnementales ainsi que les droits autochtones.

La consommation

Les activités économiques reliées à la consommation de biens et services ont subi, au cours des dernières décennies, des bouleversements importants dans leur inscription territoriale. Le Québec

assiste en réalité à un phénomène de « recentration périurbaine » des facteurs d'attraction des activités de consommation. À cet effet, quatre tendances mercantiles interreliées expliquent la structuration de couronnes périurbaines plus ou moins étendues en périphérie immédiate des centres urbains importants bien positionnés sur l'espace pour se spécialiser dans les activités économiques de la consommation.

Carte 2. Les centres de consommation

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (LZW)
sont requis pour visionner cette image.

D'abord, les activités de consommation ont subi l'arrivée des centres commerciaux dans les années 1960 et 1970 qui a généré en conséquence un véritable choc initial dans la perte de la vitalité des traditionnelles rues commerçantes jadis prospères dans les centres urbains. Ensuite, la montée en importance des unités de la restauration rapide a participé à l'accélération du drainage des consommateurs hors des zones centrales des villes, dans une deuxième phase distincte au cours des années 1980. Cette phase fut caractérisée en outre par l'émergence de bâtiments, places et complexes de services spécialisés localisés stratégiquement sur les boulevards qui, du coup, ont considérablement limité la capacité de différenciation et de repositionnement des zones centrales désormais en dévitalisation accentuée. Finalement, la construction récente et actuelle des méga carrefours périurbains, composés de géants de la distribution (grandes surfaces) entraîne encore davantage le mouvement de dévitalisation des zones centrales des agglomérations urbaines et aussi des autres petits lieux et milieux limitrophes et plus éloignés.

Les répercussions de cette nouvelle logique spatio-économique qui s'est imposée au Québec et ailleurs dans le contexte de la tertiarisation contemporaine de l'économie s'avèrent considérables. À l'intérieur de ces larges couronnes périurbaines d'activités de consommation bien distinctes des banlieues des années 1940-50-60, on retrouve aussi des poches d'habitat de différentes gammes, des aires de services spécialisés (loisirs, villégiature, éducation, santé, entreposage, etc.), des parcs industriels et/ou technologiques, des complexes récréotouristiques ainsi que d'autres zones spécialisées qui s'insèrent au travers les plus anciennes villes satellites dont la plupart illustrent un

taux de croissance supérieur aux zones centrales historiques de l'agglomération et aux pôles en périphérie plus éloignée.

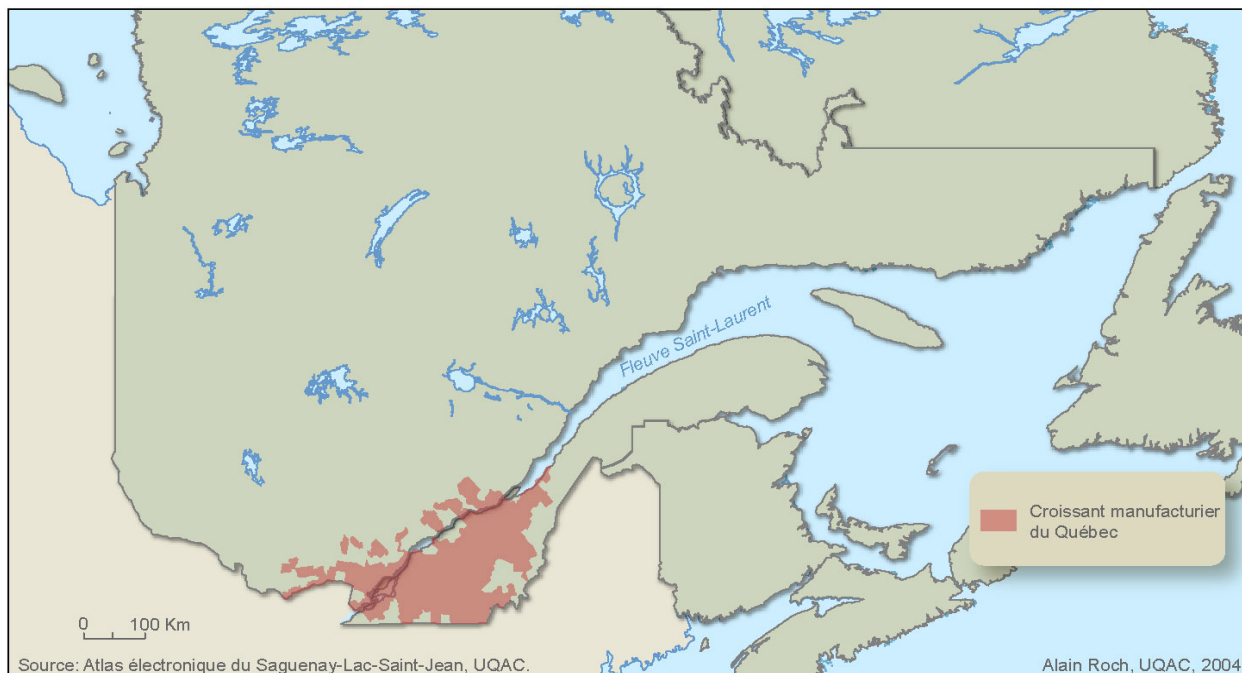
La production

À l'instar des activités de consommation, signalons que les activités de production subissent, au Québec comme ailleurs, les effets de l'intégration sectorielle (agroalimentaire, textile, forêt, etc.). En réalité, les petites unités de production disparaissent largement, mais pas totalement, au profit de plus grandes et de très grandes, généralement plus intenses en technologies et souvent de propriétés transnationales.

Si les petites entités manufacturières sont intégrées par achats ou faillites, autant dans les petites villes que dans les plus grandes, signalons que les grandes unités de production consolidées se localisent rarement dans les petites villes très éloignées des grands marchés urbains. Quoique plusieurs pôles secondaires demeurent des milieux industriels encore dynamiques, notamment Rivière-du-Loup, Saguenay, Trois-Rivières et Sherbrooke. Ces unités géantes ne s'établissent pas non plus au cœur des grandes agglomérations urbaines relativement répulsives dans leurs conditions d'implantation, notamment le prix du sol et la congestion routière. Libérées désormais d'une nécessaire localisation à proximité de la gare ou du port dans le centre des villes, les grandes unités manufacturières contemporaines se déconcentrent maintenant en général hors des agglomérations sous la nécessité d'espace physique et de branchements sur le réseau routier. Elles bénéficient à cet effet au Québec de plusieurs choix de localisation accessibles sur de vastes zones en faible densité de la frange urbaine et de la périphérie plus ou moins éloignée. À travers ces nouvelles zones attrayantes de la plaine du Saint-Laurent, des poches de production plus denses se forment ici et là.

Nos observations nous permettent de noter au Québec, que cette nouvelle logique spatio-économique de production se concrétise largement dans la vaste zone sud-est, formant ainsi un « croissant manufacturier » à cheval sur l'axe des montagnes Appalaches (carte 3). Cette zone de production non uniforme commence dans les Basses-Laurentides, traverse la zone industrielle de l'ouest de Montréal, s'étire en s'élargissant en Montérégie vers l'Estrie, les Bois-Francs et ensuite la Beauce, avant de remonter vers Lévis, Montmagny et désormais encore plus loin dans le Bas-Saint-Laurent grâce notamment à certains milieux dynamiques comme La Pocatière. Bien localisé à proximité de la frontière américaine et sis au cœur du réseau routier québécois, ce vaste croissant polycentrique, truffé de poches à densité industrielle variable, contient statistiquement la majeure partie de la production manufacturière du Québec.

Carte 3 – Le croissant manufacturier



Les villes de Victoriaville, Drummondville, Saint-Georges, Valcourt, Lévis, Sherbrooke, Saint-Jean, Saint-Laurent, Mirabel voient leur économie locale largement profiter de cette nouvelle logique de production déconcentrée.

L'innovation

À degrés divers, les impulsions mercantiles et technologiques de l'innovation sont captées et valorisées dans les produits, les services, les procédés de production, les méthodes de mise en marché. Au-delà de la demande révélée massivement sur le marché et de l'offre des équipements, machineries et instruments standardisés qui se diffusent rapidement et uniformément, la fertilisation comme telle de l'innovation s'effectue inégalement sur les territoires. En effet, les processus de créativité et de conception sont fort variables à travers l'espace (Markussen, 2000), issus de la combinaison appropriée de différents intrants, notamment ceux de la R&D, des savoir-faire, de la formation professionnelle, des services de transport, des organismes de financement. À cet égard de combinaison de facteurs, il est maintenant clairement statué scientifiquement que certains territoires possèdent les conditions institutionnelles plus optimales que d'autres pour soutenir le processus vertueux de créativité et d'innovation.

Au Québec, il n'y a pas de Silicone Valley, de milieux innovateurs, nouveaux districts industriels et autres « hot spots » comme on en retrouve dans les pays fortement industrialisés. Néanmoins, la logique spatio-économique de l'innovation différencie clairement certains lieux et certaines zones spécifiques de production en étant désignés formellement pour y établir les conditions appropriées. Plusieurs de ces territoires ciblés sont situés à l'intérieur des villes, comme la Cité du multimédia, le technoparc de Gatineau, la technopole agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, la Cité de l'optique-photonique de Québec, la technopole Laval. D'autres territoires désignés pour y fertiliser l'innovation épousent plutôt une localisation plus périphérique comme la technopole Vallée de la Mauricie, la technopole Maritime de Rimouski, la Vallée de l'aluminium au Saguenay-Lac-Saint-

Jean. Moins connus parce que non désignés formellement, certains territoires s'avèrent néanmoins des milieux très dynamiques sous l'angle de l'innovation. Soulignons les milieux comme La Pocatière, Baie-Saint-Paul, Maskinongé, Valcourt, Bromont, Granby, Sainte-Agathe ainsi que bien d'autres territoires où sont présentes des conditions institutionnelles optimales généralement facilitées par un mécanisme approprié tel un Centre de transfert technologique, une Société de développement, un catalyseur de réseaux.

Nouvelles formes territoriales émergentes

Ainsi, le Québec contemporain se retrouve avec de nombreux territoires qui se distinguent sur l'espace par leur capacité de combinaison créatrice et leur fertilisation de l'innovation (Proulx, 2006c). Ces zones innovatrices dans le style « district » épousent des formes diverses et représentent, par leur contenu, des composantes importantes de la dynamique spatio-économique contemporaine. Malgré les chevauchements, nous les avons classifié selon le domaine économique dominant, soit les activités primaires, secondaires, tertiaires et quaternaires (Figure 3).

Ces zones en spécialisation sont en réalité des territoires en émergence, souvent encore flous, et peu institutionnalisés si ce n'est la présence de comités de coordination et de régulation. Cette émergence de territoires pertinents s'avère du reste très souhaitable puisqu'elle permet la création de « champs nouveaux » tout à fait bienvenue pour le jeu des acteurs du développement qui souvent se retrouvent à l'étroit à travers les institutions relativement sédimentées des territoires institutionnalisés pour la gestion publique tels que les municipalités, les communautés MRC et les régions administratives.

De notre analyse peuvent être tirées des cibles pour la politique publique. Déjà plusieurs de ces territoires émergents furent désignées « créneaux d'excellence » par Québec afin d'optimiser, par l'innovation la structuration économique dans un esprit de grappe ou de filière de production. D'autres territoires pourraient être éventuellement ciblées pour y promouvoir leur vocation spécifique, notamment le corridor des Laurentides, la Boréale, le croissant manufacturier, les couronnes périurbaines. À cet effet, on peut se demander quelles fonctions stratégiques pourraient être éventuellement exercées sur ces territoires émergents afin d'assurer la régulation des relations entre les acteurs dans un esprit d'innovation.

Figure 3
Quatre types de zones économiques émergentes

<u>Primaire</u> Agricoles de + en + ciselées Forestières : bois franc, boréales Minières : amiante, fer, cuivre... Maritimes : crevettes, pétoncles.... Hydroélectriques / Éoliennes Tourbe, bleuets, pommes....	<u>Secondaire</u> Croissant manufacturier Technopole agro. St-Hyacinthe Vallée de l'aluminium Corridor de la Beauce District de Maskinongé Technopole Vallée Mauricie
<u>Tertiaire</u> Rues principales traditionnelles Boulevards d'accès central Couronnes périurbaines composées de boulevards et de méga carrefours	<u>Quaternaire</u> Cité du multimédia Cité de l'optique-photonique Charlevoix biosphère Technoparcs Corridor des Laurentides Complexes spécialisés

Avec un recul sur quatre décennies de planification territoriale analysée à la lumière de la théorie (Proulx, 1996, 2008c), nous avons proposé par ailleurs, la mise en oeuvre d'une procédure de planification suffisamment vigoureuse pour impulser, de manière innovatrice, de nouveaux leviers de développement. Selon notre propre expérimentation, une telle planification doit bien sûr permettre la régulation territoriale mais aussi et surtout occasionner l'appropriation collective réelle de responsabilités publiques et de leviers de développement par les acteurs dans des contextes institutionnels territoriaux très éclatés par une pluralité de stratégies corporatives. La vision commune partagée des enjeux territoriaux devient essentielle à cet effet (Proulx, 2007).

À travers la division spatiale de plus en plus marquée des activités et les nouvelles formes territoriales émergentes, on constate finalement une dualité entre les territoires institutionnalisés (gestion) bien campés, organisés, défendus et des territoires dont l'émergence désirée semble certes réelle et prometteuse mais néanmoins fragile. Puisque la question de l'intégration spatiale globale demeure entière, nous avançons qu'il devient impératif pour le Québec de confectionner un schéma général pouvant servir l'imbrication des diverses composantes territoriales dans un sens de cohérence et d'efficacité spatiales.

Conclusion

Encore partielle, notre analyse synthèse livrée dans ce texte représente une contribution à la modélisation de la mouvance spatio-économique contemporaine considérable au Québec. Si le modèle classique basé sur la centralité demeure à cet effet fort utile pour saisir et comprendre les forces et les tendances spatio-économiques actuelles qui agissent au Québec, notre analyse a bien illustré que le principe d'accessibilité s'impose fortement aussi en établissant un mode spécifique d'occupation des territoires.

La dynamique spatio-économique de cette périphérie nord-américaine qu'est le Québec fait ainsi apparaître de nouvelles formes territoriales qui illustrent en substance une nouvelle division spatiale des activités économiques. Il s'agit notamment de technopoles et technoparcs bien sûr mais aussi du « croissant manufacturier », des corridors de développement y compris ceux qui permettent la pénétration en périphérie, de l'arc nordique, des pôles ruraux de rétention de l'érosion, des complexes d'activités spécialisées. Ces nouvelles formes émergentes sollicitent inévitablement le gouvernement du Québec pour pointer des cibles à la régulation territoriale, un peu à la manière de celles qui furent utilisées par ailleurs pour asseoir la réforme des agglomérations urbaines au tournant du siècle.

En réalité au Québec, malgré leur pertinence comme champ d'innovation, l'émergence de nouvelles formes territoriales génère un autre problème à résoudre. Soit la présence d'une nouvelle dualité non pas « centre – périphérie » ou « urbaine – rurale », mais bien entre « territoires de gestion » et « territoires émergents ».

Références bibliographiques

- Bérubé, P. (1993). *L'organisation territoriale au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec
- Brochu, I. et M.-U. Proulx (1995). « La construction institutionnelle des régions du Québec » dans *Revue d'administration publique du Canada*, vol 38, no 1, pp. 94-111.
- Brouillette, B. (1959). « Les régions géographiques et économiques de la province de Québec » dans *Mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard*. Québec : Presses de l'Université Laval, pp. 65-83.
- Bruneau, P. (1989) « Les villes moyennes au Québec, leur place dans le système socio-spatial », Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.
- Brunet, R. (2004), *Le développement des territoires*, La Tour d'Aigues, édit. de l'Aube.
- Castel, M. (1996) « The Networked Society », Blackwell, Oxford, UK.
- Claval, P. (2003), *La géographie du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan.
- Côté, S. (1996). « Relations économiques régionales et hétérogénéité de l'espace québécois », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol XXXVII, n° 3, p. 517-536.
- Gilbert, A., M.U. Proulx et M. Carrier (2002), « Les circuits d'information en régions : convergence et effets de milieu », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXV, n° 1, p. 1-24.
- Jean, N. et M.-U. Proulx « La dynamique organisationnelle des territoires MRC du Québec », *Cahiers de géographie du Québec*.
- Markusen, A. (2000), « Des lieux aimants dans un espace mouvant : une typologie des districts industriels », dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *La richesse des régions*, Paris, PUF, p. 85-119.
- Morvan, Y. (2004), *Activités économiques et territoires*, La Tour d'Aigues, édit. de l'Aube.
- Pack, J. R.(2002) »Growth and Convergence in Metropolitan America », Brooking Institution, New-York.
- Polèse, M. et R. Shermur (2002). *La périphérie face à l'économie du savoir*, Montréal, Éditions de l'INRS-UCS et Moncton, ICRDR.
- Porter, M. (2001) « Regions and the New Economics of Competition », in Scott, A.J. (dir) (2001). *Global City-Regions*. London : Oxford University Press, 467 pages.
- PROULX, M.-U. (1996) « Trois décennies de planification régionale au Québec », dans Proulx, M.-U. *Le phénomène régional au Québec*, Presses de l'université du Québec, pp.269-291.
- Proulx, M.-U. (2002). *L'Économie des territoires au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 364 pages.
- Proulx, M.-U. (2003a). « Stratégies territoriales au Québec » dans *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 5, pp.733-754.
- Proulx, M.U. (2003b) « Polarisation dans la géo-économie du Québec », dans revue Trames, no spécial Villes moyennes et mondialisation sous la direction de Charbonneau, F. et al.
- Proulx, M.U. (2004). « Les ressorts de la régulation territoriale » dans *Revue Lien Social et Politiques*, no 52, automne, pp.151-159.
- Proulx, M.U. (2006a). « La mouvance contemporaine des territoires : la logique spatiale de l'économie au Québec » dans *Recherches sociographiques*, vol XLVII, no 3, pp 475-502.
- Proulx, M.U. (2006c) « Les mouvements géoéconomiques et les territoires de soutien à l'innovation », dans Tremblay, D.G et Tremblay, R. *La compétitivité urbaine à l'ère de la nouvelle économie*, P.U.Q, pp. 41-56
- PROULX, M.-U. (2007) « Vision 2025 : le Saguenay-Lac-Saint-Jean face à son avenir », Presses de l'université du Québec, 263 pages.
- PROULX, M.U. (2007b) « Perspectives géo-économiques de la complémentarité urbaine-rurale au Québec », dans *Télescope*, vol 13, no 3, pp.99-112

- Proulx, M.U. (2008a) « Appropriation territoriale de responsabilités : le cas du Québec, Dans Revue Canadienne de Sciences Régionales, à paraître.
- Proulx, M.U. (2008b) « Territoires de gestion et territoires d'émergence », dans Massicotte, G. (édit.) *Sciences des territoires : perspectives québécoises*, P.U.Q.
- PROULX, M.U. (2008c) « Quatre décennies de planification territoriale au Québec », à paraître dans Gauthier, M., Gariépy, M. et Trépanier, M.O. (édit.) *Le renouveau de la planification territoriale. Débats publics, projets urbains et développement durable*, P.U.M.
- Proulx, M.U. et Tremblay, D. (2006b) « Marketing territorial et positionnement mondial », dans revue Géographie, Économie, Société, vol. 8, no2, avril-juin, pp 239-255
- Rappaport, J. (2003). *U.S. Urban Decline and Growth 1950 to 2000*, Banque fédérale de réserve de Kansas City.
- Tellier, L.-N. (2003). « Montréal en 2060 : perspectives topodynamiques », revue *Organisations et territoires*, vol 12, n° 2, p. 57-59.
- Tellier, L.-N. et C. Vertefeuille (1995). « Understanding Spatial Inertia : Centre of Gravity, Population Densities, the Weber Problem and Gravity Potentiel », *Journal of Regional Sciences*, vol. 35, n° 1, p. 155-164.
- Vance, L (1970). *The Merchant's World : the Geography of Wholesaling*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- Veltz, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*, Paris, PUF